

# ***Défense & Stratégie***

## **Sommaire**

**Editorial : « L'Union européenne dans la tourmente »**

### *Etudes*

**La prolifération des armes nucléaires et les chances du désarmement**

Jean Klein.....p 4

**Les accords de défense franco-britanniques**

Patrice Buffotot.....p 19

### *Document*

**Pourquoi une lettre ouverte au Président des Etats-Unis ?**

Gilles Dorronsoro.....p 31

### *Notes de lecture*

- *Entre la vieille Europe et la seule France. Charles Maurras, la politique extérieure et la défense nationale.*

– Sous la direction de Gedorges-Henri Soutou et Martin Motte. Paris, Economica, 2010.

Par Jean Klein.....p 40

- Frédéric Charillon. *La France peut-elle encore agir sur le monde ?* Paris, A.Colin, 2010.

Par Daniel Colard.....p 44

## *Editorial*

### **L'Union européenne dans la tourmente**

L'Europe s'est trouvée dans l'impossibilité d'avoir une position autonome dans le domaine stratégique au cours de l'année 2010. Ainsi lors de la conférence au sommet qui s'est tenue à Lisbonne les 19-20 novembre 2010, l'OTAN a adopté un nouveau concept stratégique<sup>1</sup> ; ce concept qui s'intitule « Engagement actif, défense moderne », prévoit notamment la mise en place d'une défense contre-missiles et des négociations tendant à réduire d'une manière drastique les arsenaux nucléaires. On a le sentiment que l'objectif poursuivi par la politique américaine est de réduire la menace nucléaire par des moyens technologiques tels que le déploiement d'intercepteurs efficaces des missiles assaillants sans négliger pour autant les voies de la diplomatie du désarmement. Jean Klein évoque dans son article les vicissitudes du régime de non-prolifération des armes nucléaires en dépit du succès relatif de la conférence d'examen du TNP qui s'est tenue en mai 2010 à New York et tente d'évaluer les chances du désarmement après la conclusion du nouveau traité START. Si cet accord russo-américain de maîtrise des armements comporte des aspects positifs, il serait abusif d'y voir le prélude à un « monde sans armes nucléaires » que le président Obama a appelé de ses vœux dans un discours prononcé à Prague en avril 2009. Selon toute probabilité, les risques de prolifération des armes nucléaires ne seront pas conjurés de sitôt et la dissuasion nucléaire continuera de jouer à l'avenir un rôle majeur dans les relations entre les grandes puissances.

On peut se demander d'ailleurs si les accords de défense franco-britanniques ne sont pas une réaction à cette nouvelle politique américaine, les Français et les Britanniques unissant leurs efforts pour maintenir la crédibilité de leurs forces nucléaires. En contrepartie, la France semble s'engager dans une politique d'intervention accrue avec les Britanniques et l'on peut se demander quelles en seront les conséquences à la fois sur la politique française mais aussi pour la défense européenne.

---

<sup>1</sup> Il remplace le concept adopté les 23-24 avril 1999 lors du sommet de Washington réuni à l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire de la signature du traité de l'Atlantique Nord

Enfin, les Européens n'ont pas engagé un véritable débat sur la manière de mettre un terme au conflit en Afghanistan. Aux Etats-Unis, on s'en préoccupe dans le milieu des experts comme l'atteste la lettre ouverte adressée au Président Obama que nous publions dans ce numéro. Le professeur Gilles Dorronsoro, qui est chercheur invité à la Carnegie Endowment for International Peace, à Washington, expose les raisons qui ont incité les signataires de la lettre ouverte à prendre cette initiative.

L'Europe doit faire face aussi à la crise financière qui aura des conséquences sur son effort de défense et pourrait se traduire par un véritable « désarmement structurel » de l'Europe. Cette question sera abordée dans le prochain numéro de *Défense & Stratégie*.

**Patrice Buffotot**

## La prolifération des armes nucléaires et les chances du désarmement

**Jean Klein,**

Professeur émérite de l'Université Paris1 (Panthéon-Sorbonne)

La 8ème conférence d'examen du traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui s'est tenue à New York du 3 au 28 mai 2010, s'est achevée par l'adoption d'un document qui réaffirme les obligations des parties contractantes, pose les jalons d'une réduction progressive des armes nucléaires et formule des recommandations en vue de garantir l'utilisation de l'énergie atomique à des fins exclusivement pacifiques. A cet égard, les résultats obtenus ne sont pas négligeables, du moins au plan formel, et tous les observateurs se sont félicités que l'on ait pu éviter les écueils qui avaient provoqué le naufrage de la conférence d'examen de 2005.

A l'époque, les divergences entre les Etats dotés de l'arme nucléaire et ceux qui en étaient dépourvus n'avaient pu être surmontées, notamment en ce qui concerne l'affirmation du lien entre le désarmement et la non-prolifération. Mais au cours des années suivantes, les oppositions frontales ont cédé le pas à une attitude moins crispée dans l'approche des problèmes soulevés par la prolifération et, dès son accession au pouvoir, le président Obama s'est prononcé clairement en faveur d'une relance des négociations en vue du désarmement. Dans un discours prononcé à Prague, le 5 avril 2009, il a mis l'accent sur la nécessité de conclure avec la Russie un nouvel accord de réductions des armements stratégiques qui se substituerait au traité START (*Strategic Arms Reduction Treaty*) signé le 31 juillet 1991 et a laissé entendre qu'il

pourrait être une étape sur la voie conduisant vers un monde sans armes nucléaires.

Un an plus tard, des signaux positifs étaient émis par les dirigeants américains dans l'énoncé de leur doctrine stratégique et des progrès étaient enregistrés sur la voie du désarmement entre les deux protagonistes nucléaires qui détenaient à eux seuls 90% des arsenaux mondiaux. Le 6 avril 2010, l'Administration américaine rendait public un rapport intitulé *Nuclear Posture Review* (NPR) qui recommandait la réduction du rôle des armes nucléaires dans la stratégie de sécurité nationale des Etats-Unis.<sup>2</sup> Le 8 avril, les présidents Medvedev et Obama signaient à Prague le nouveau traité START qui prévoit une réduction de 30% environ des armements stratégiques offensifs de la Russie et des Etats-Unis. Enfin, les 12 et 13 avril, s'est tenue à Washington, une conférence au sommet sur la sécurité nucléaire à laquelle ont participé 38 chefs d'Etat et de gouvernement. Pour empêcher le vol ou le détournement d'uranium enrichi et de plutonium, ils sont convenus de renforcer la protection des installations et des dépôts nucléaires et ont confié à des experts le soin d'étudier des mesures concrètes qui seront soumises au prochain sommet qui se réunira à Séoul en 2012.

La 8ème conférence d'examen s'est donc ouverte dans une atmosphère favorable à l'instauration d'un débat approfondi sur les carences du régime de non-prolifération et sur les moyens à mettre en œuvre pour y remédier. Grâce au leadership américain et à la médiation de puissances émergentes comme l'Egypte, le Brésil et la Turquie, on est parvenu à trouver des formules de compromis sur les questions les plus sensibles et à s'entendre sur une déclaration finale qui est de nature à satisfaire tous les Etats participants. Ainsi, les cinq Etats dotés d'armes nucléaires au sens où l'entend l'article IX,3 du TNP - la Chine, les Etats-Unis, la France, le Royaume-Uni et la Russie - ont pris l'engagement de réduire leurs arsenaux et de progresser sur la voie d'un désarmement général et complet qui tendrait à l'élimination totale des armes de destruction massive. Par ailleurs, on a ranimé la proposition de création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, qui était en sommeil depuis son adoption en 1995, et des dispositions ont été prises en vue de la convocation en 2012 d'une conférence chargée de la réalisation de ce projet. Enfin, l'accent a été mis sur le renforcement des moyens tendant à garantir l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins

---

<sup>2</sup> Voir U.S. Department of Defense, "*Nuclear Posture Review Report*", avril 2010, XVI+49 p. site [www.defense.gov/npr/doc/2910](http://www.defense.gov/npr/doc/2910)

exclusivement pacifiques étant entendu que les Etats qui se conformeraient aux nouvelles normes bénéficieraient de la coopération internationale la plus large, en particulier pour la satisfaction de leurs besoins énergétiques.

Toutefois, il ne faut pas se dissimuler que les barrières érigées par le TNP pour contenir la dissémination de l'arme nucléaire sont fragiles et qu'il n'est plus l'instrument approprié pour conjurer les risques du « deuxième âge nucléaire ».<sup>3</sup> En outre, les crises suscitées par les ambiguïtés du programme nucléaire iranien et les ambitions affichées par la Corée du Nord font peser de lourdes hypothèques sur le régime de non-prolifération bien que la déclaration finale de la conférence d'examen ne place pas ces deux Etats sur le même plan. Ainsi on affirme que le programme nucléaire de la République populaire et démocratique de Corée « constitue une menace pour la paix et la sécurité de l'Asie du Nord-Est et du monde » et met en péril « le régime global de non prolifération » (§ 109), alors que les manquements de l'Iran à ses obligations et son refus de fournir à l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) de Vienne des clarifications sur la nature de ses activités nucléaires sont passés sous silence. Enfin, il y a peu de chances que les trois puissances nucléaires *de facto* - l'Inde, le Pakistan et Israël - cèdent à l'injonction d'adhérer au TNP et renoncent à leurs capacités de dissuasion (§ 108 et Section IV, 5 des « conclusions et recommandations pour l'action »). Il serait donc hasardeux de se prononcer sur la pérennité d'un traité qui est censé être la « pierre angulaire du régime de non-prolifération »<sup>4</sup> alors que la lutte contre la dissémination des armes de destruction massive emprunte aujourd'hui d'autres voies et use de méthodes différentes de celles envisagées en 1968.

Notre propos est d'évoquer dans un premier temps les vicissitudes du TNP depuis son entrée en vigueur et de mettre en évidence les failles du régime de non-prolifération apparues après la fin de la guerre froide. Nous examinerons ensuite le lien entre la

---

<sup>3</sup> Ce concept a été forgé au milieu des années 1990 pour rendre compte des changements intervenus sur la scène internationale du fait de l'érosion de la dissuasion bipolaire, de la diffusion de technologies à double usage et de la menace émanant d'acteurs non étatiques au comportement imprévisible. Voir les articles de Josian Gabel : « The role of U.S. nuclear weapons after September 11 » in *The Washington Quarterly*, Vol 28, N°1, Hiver 2004-2005 et de Michael Rühle : « Enlightenment in the second nuclear age » in *International Affairs*, Vol 83, N°3, Mai 2007.

<sup>4</sup> Le Conseil de Sécurité a souligné ce point dans une résolution qui fixe le cadre général des actions à mener pour lutter contre la prolifération des armes nucléaires et promouvoir le désarmement – S/RES/1887, 24 septembre 2009.

non-prolifération et le désarmement dans l'économie du traité et les controverses auxquelles a donné lieu l'application de l'article VI qui vise l'obligation de mettre un terme à la course aux armements nucléaires et d'amorcer un processus de désarmement nucléaire qui s'inscrirait dans la perspective d'un désarmement général et complet. Enfin, nous tenterons d'évaluer les chances du désarmement après la conférence d'examen du TNP en nous fondant sur le nouveau traité START et en nous livrant à des conjectures sur ses prolongements éventuels.

\*

## **I - L'érosion du régime de non prolifération après la fin de la guerre froide**

Si la lutte contre la prolifération a été engagée dès le début de l'âge nucléaire, les résultats obtenus se sont situés très en deçà des espoirs nourris par les Etats-Unis à l'époque où ils jouissaient du monopole de l'arme atomique et avaient manifesté l'intention de s'en défaire à condition qu'une Agence supranationale - l'*Atomic Development Authority* (ADA) - assure la gestion directe de toutes les activités liées à l'atome et garantisse par un contrôle strict l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifique. Ce fut l'objet du plan Baruch présenté dans le cadre de la commission de l'énergie atomique des Nations Unies, en juin 1946, mais son rejet par l'Union soviétique rendait inévitable la course aux armements entre les deux protagonistes de la guerre froide et l'accession d'autres Etats à l'arme nucléaire. Vingt ans après l'échec du plan Baruch, le club atomique s'était élargi à quatre nouveaux membres - l'URSS (1949), le Royaume-Uni (1952), la France (1960) et la Chine (1964) - tandis que les applications civiles de l'atome se développaient sur une grande échelle à la suite du discours dit *Atoms for Peace* prononcé par le Président Eisenhower devant l'Assemblée générale des Nations Unies, le 8 décembre 1953. Pour conjurer les risques de prolifération liés au développement de programmes nucléaires civils et compliquer la tâche des candidats potentiels à l'arme atomique, les membres des Nations Unies ont envisagé dès la fin des années 1950 la conclusion d'un traité qui réglementerait les transferts de matériels, d'équipements et de technologies nucléaires pour éviter qu'elle soient détournées à des fins militaires. Des négociations à cet effet furent engagées dans le cadre du comité des dix-huit sur le désarmement au début des années 1960 et débouchèrent le 1er juillet 1968 sur la signature du TNP. Il est entré en vigueur le 5 mars 1970 après avoir été ratifié

par 43 Etats incluant les trois puissances nucléaires signataires : Etats-Unis, Royaume-Uni et Union soviétique.

Les Etats-Unis et l'Union soviétique ont pris une part déterminante à l'élaboration de ce traité par lequel les Etats dotés de l'arme nucléaire (EDAN) prendraient l'engagement de ne rien faire pour favoriser sa dissémination (article premier) tandis que les Etats non dotés de l'arme nucléaire (ENDAN) renonceraient à y accéder (article II). L'objectif poursuivi était la préservation du statu quo stratégique et la stabilisation de l'équilibre sur lequel reposait la dissuasion réciproque entre les deux camps de la guerre froide et pour l'atteindre il s'agissait essentiellement de dissuader les puissances industrielles de l'hémisphère Nord d'entrer dans la carrière de l'atome militaire en leur offrant des garanties de sécurité et en affirmant le « droit inaliénable de toutes les parties contractantes d'utiliser l'énergie nucléaire sans discrimination » (article IV). L'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) était chargée de veiller au respect des engagements pris par les ENDAN en exerçant un contrôle sur l'ensemble de leurs activités nucléaires pacifiques. Enfin, l'article VI visait l'engagement de chacune des parties mais surtout des grandes puissances de « poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace ».

Le TNP avait suscité d'emblée des réserves du fait de son caractère discriminatoire et de nombreux Etats qui disposaient des capacités scientifiques et techniques nécessaires pour se doter de la bombe n'y avaient pas adhéré. Cependant dans les années qui ont suivi son entrée en vigueur la plupart des candidats potentiels à l'arme nucléaire ont renoncé à exercer cette option et on était enclin à considérer que le traité offrait un cadre juridique et technique approprié pour empêcher l'élargissement du club atomique. L'essai nucléaire effectué par l'Inde en 1974 a ébranlé cette conviction et a conduit les promoteurs du TNP à prêter une plus grande attention aux risques de prolifération dans les pays du Tiers Monde. C'est ainsi que les principaux fournisseurs de matières, d'équipements et de technologies nucléaires réunis au sein du « club de Londres » (*Nuclear Suppliers Group* ou NSG) ont décidé de renforcer les contrôles à l'exportation et adopté en 1976 un code de conduite qui prévoit des actions concertées sur des points stratégiques tels que le retraitement du combustible irradié, l'enrichissement de l'uranium et la fabrication de l'eau lourde. En l'occurrence, il s'agissait moins



de se fier aux mécanismes du TNP pour empêcher l'accès de nouveaux Etats à l'arme atomique que de réglementer le commerce nucléaire pour éviter qu'il soit détourné à des fins militaires.

Cette marginalisation du TNP dans la lutte contre la prolifération des armes nucléaires s'est accentuée depuis lors et il en est résulté une situation paradoxale. Alors que le traité a été prorogé en 1995 pour une durée indéfinie et que les normes qu'il édicte font l'objet d'une reconnaissance quasi-universelle,<sup>5</sup> des voix de plus en plus nombreuses expriment des doutes sur son efficacité. Dans le rapport d'un groupe d'experts sur le rôle des Nations Unies dans l'organisation de la sécurité internationale rendu public le 2 décembre 2004, on a souligné les vicissitudes qu'il a subies du fait du non-respect des engagements pris par certains Etats, du retrait de la Corée du Nord, de la diffusion mondiale de technologies à double usage et de la menace émanant d'acteurs non étatiques au comportement imprévisible. Après l'échec de la conférence d'examen de 2005, la crise du régime de non prolifération s'est exacerbée et des analystes de renom ont estimé qu'il ne remplissait plus son office et qu'il était voué au dépérissement. Certains ont même proposé de lui substituer un régime « réaliste » qui répondrait mieux aux exigences de la lutte contre les trafiquants de matières fissiles et les organisations terroristes.<sup>6</sup>

Cette position extrême n'a pas été retenue par les Etats parties au TNP qui ont préféré se rallier à une politique réformiste tendant à adapter le traité au nouveau contexte international tout en explorant d'autres voies pour prévenir une prolifération anarchique des armes nucléaires. En outre, on a pris conscience du fait que le discrédit dont souffrait le TNP s'expliquait dans une large mesure par la répugnance des puissances nanties à s'imposer des contraintes en matière de désarmement. On sait que le lien entre le désarmement et la non-prolifération avait été une pomme de discorde entre les EDAN et les ENDAN à la conférence d'examen de 2005. Deux ans plus tard, il était admis que des progrès sur la voie de la réduction des arsenaux nucléaires étaient nécessaires pour

---

<sup>5</sup> En 2010, 188 Etats sont parties au traité. Trois Etats qualifiés de puissances nucléaires *de facto* - Israël, l'Inde et la Pakistan - n'y ont jamais adhéré. La Corée du Nord s'est retiré du traité en 2003 et après avoir procédé à deux essais nucléaires, en 2006 et 2009, elle a affirmé disposer d'une capacité de dissuasion nucléaire.

<sup>6</sup> Voir notamment l'article du stratéguiste australien Michael Wesley : « It's time to scrap the NPT » - *Australian Journal of International Affairs*, Vol 59, N°3, septembre 2005

consolider le régime de non prolifération et que l'obligation de négocier de bonne foi des mesures de désarmement devait se traduire par des résultats tangibles. Les débats au sein de la conférence d'examen de 2010 et l'évolution de la politique américaine après l'accession au pouvoir de Barack Obama témoignent de ce nouvel état d'esprit.

## II - L'articulation du désarmement et de la non-prolifération

En dépit de la place centrale du désarmement dans les débats sur l'avenir du régime de non-prolifération des armes nucléaires, on a pu soutenir que la réduction des arsenaux des grandes puissances n'aurait qu'une incidence négligeable sur le comportement des Etats aspirant à se doter de la bombe et que l'invocation d'un monde sans armes nucléaires n'a pas les vertus qu'on lui prête pour résoudre les problèmes complexes de la prolifération. Certains vont jusqu'à affirmer qu'une réduction drastique des armements ébranlerait les assises du régime de non-prolifération si elle portait atteinte à la crédibilité de la stratégie de dissuasion élargie des Etats-Unis. C'est que l'affaiblissement de la garantie offerte aux alliés pourrait les inciter à se doter de la bombe pour assurer leur sécurité sur une base nationale.<sup>7</sup>

Cette argumentation ne peut être écartée d'un revers de main et il est significatif que l'Administration Obama s'en serve pour convaincre les sénateurs républicains d'approuver la ratification du nouveau traité START signé à Prague le 8 avril 2010. En effet, tous les représentants des establishments politiques et militaires qui se sont exprimés lors des *hearings* organisés par la commission des affaires étrangères du Sénat ont fait valoir que les réductions des armements stratégiques offensifs prévus par cet accord ne mettaient pas en péril la crédibilité de la dissuasion élargie des Etats-Unis et que des crédits importants avaient d'ores et déjà été affectés à la modernisation des forces stratégiques pour garantir leur pérennité. Par ailleurs, le Pentagone a révélé le jour de l'ouverture de la

---

<sup>7</sup> C'est notamment le point de vue de Michael Rühle qui ne cesse de dénoncer les mirages d'un monde sans armes nucléaires et plaide en faveur d'un désarmement graduel et équilibré qui serait compatible avec l'exercice de la dissuasion. Voir son article: « Global Zero and the future of non-proliferation » in « Implications of nuclear disarmament for global security » - *Studies and Comments*, N° 11 - Hanns-Seidel Stiftung, Munich, 2010. L'auteur qui dirige la section *Energy Security* à la division *Emerging security challenges* de l'OTAN précise qu'il s'exprime à titre personnel et n'engage pas l'institution dont il relève.

conférence d'examen du TNP que les Etats-Unis détenaient en septembre 2009 un stock de 5.113 ogives nucléaires, sans compter celles, chiffrées à quelques milliers, qui étaient en cours de démantèlement. De son côté, le Département d'Etat avait annoncé le 27 avril que le nombre des charges déployées (*operationally deployed*) s'élevait à 1.968 à la même époque.<sup>8</sup> Ces gestes témoignaient de la volonté des Etats-Unis de rassurer leurs alliés sur la fiabilité des engagements qu'ils avaient pris à leur égard. Mais ils mettaient également en évidence l'ampleur des arsenaux nucléaires dont ils disposaient vingt ans après la fin de la guerre froide et faisaient naître des doutes sur la sincérité des engagements pris en 2000 en faveur de leur élimination.

C'est que le lien entre le désarmement et la non-prolifération a été clairement établi pendant la négociation du TNP et on ne peut faire abstraction du fait qu'aux yeux des ENDAN la renonciation à l'option nucléaire militaire doit être compensée par le désarmement des EDAN ou du moins par une certaine retenue dans la modernisation de leurs appareils militaires. Or, dans les années 1970 et 1980 les progrès sur la voie du désarmement ont été assez lents et les conversations soviéto-américaines sur la limitation des armements stratégiques, dites SALT (*Strategic arms limitation talks*), n'ont pas mis un frein à la course aux armements. Ainsi, les accords SALT I du 26 mai 1972 et SALT II du 18 juin 1979 se bornaient à réglementer le déploiement des défenses anti-missiles balistiques (ABM) et à limiter la croissance numérique des vecteurs de l'arme nucléaire d'une portée égale ou supérieure à 5.500 km. Par ailleurs, la maîtrise par les deux protagonistes de la technique du fractionnement des charges nucléaires guidées séparément sur leurs objectifs (MIRV) s'est traduite par une accélération de la prolifération verticale qui atteignit des sommets vers la fin des années 1980 puisque les armes nucléaires détenues par les Etats-Unis et l'Union soviétique à cette époque se comptaient par dizaines de milliers.<sup>9</sup> Il fallut attendre l'accession au pouvoir de Mikhaïl Gorbatchev en 1985 pour que la tendance à l'accumulation et au perfectionnement des armements nucléaires s'inverse et que les négociations soviéto-américaines débouchent sur des accords de désarmement authentiques.

---

<sup>8</sup> Voir Tom Z Collina : « U.S. reveals nuclear force plan, arsenal levels » in *Arms Control Today*, Vol 40, N°5, Juin 2010

<sup>9</sup> En 1988, on estimait à 65.000 le nombre des charges nucléaires américaines et soviétiques - Voir Jan Lodal : « The price of dominance. The new weapons of mass destruction and their challenges to American leadership » - New York, Council on Foreign Relations Press, 2001.

Ainsi le traité signé à Washington, le 8 décembre 1987, stipulait l'élimination de tous les missiles terrestres « de portée intermédiaire et de plus courte portée » (500 à 5.500 km) déployées en Europe et dans la partie asiatique de l'URSS. Il est entré en vigueur en juin 1988 et trois ans plus tard tous les systèmes d'armes prohibés avaient été détruits ou mis hors d'usage selon des méthodes éprouvées et sous un contrôle strict comportant des inspections sur place. Par ailleurs, les conversations soviéto-américaines sur la réduction des armements stratégiques, dites START (*Strategic arms reduction talks*) qui avaient été entamées en 1982 ont débouché sur la signature des traités START I, le 31 juillet 1991 et START II, le 3 janvier 1993. Le premier, conclu pour une durée de 15 ans, est entré en vigueur en 1994 et a été appliqué dans des conditions satisfaisantes. Mais il n'en a pas été de même pour le second dont la ratification a été différée en raison de l'opposition à laquelle il s'est heurté à la Douma. Lorsque la chambre basse du Parlement russe lui donna son aval au printemps 2000, elle lia son sort à celui du traité ABM dont le maintien était perçu à Moscou comme le garant de la « stabilité stratégique ». La décision des Etats-Unis de se retirer du traité de limitation des défenses anti-missiles, en décembre 2001, a donné le coup de grâce au traité START II.

Quant à l'accord sur la réduction des armements stratégiques offensifs (SORT) signé le 24 mai 2002 par les présidents George Bush et Vladimir Poutine, il rompait avec la conception traditionnelle de la maîtrise des armements. Jusqu'alors, les traités de réduction des armements avaient fait l'objet d'une rédaction minutieuse qui consacrait le principe de l'équivalence des niveaux d'armements des deux parties et décrivait d'une manière précise les procédures de vérification mises en œuvre pour garantir le respect des engagements pris. Désormais on s'accommodait d'un accord bilatéral en forme simplifiée et on estimait que le nouveau type de relations qui s'était établi entre les anciens adversaires de la guerre froide permettait de réduire les exigences antérieures en matière de contrôle. En outre, une grande latitude était laissée à la Russie et aux Etats-Unis dans le choix des moyens pour atteindre les plafonds finaux (1700/2200 charges nucléaires opérationnelles) ou modifier la configuration de leurs forces en fonction de l'évolution des menaces. Bien que les tenants de l'*arms control* traditionnel aient dénoncé les lacunes, voire le caractère fallacieux de l'accord SORT,

son application s'est traduite par une légère réduction des forces nucléaires opérationnelles de la Russie et des Etats-Unis.<sup>10</sup>

On conçoit donc que l'application de l'article VI du TNP ait suscité des débats houleux lors des conférences d'examen du TNP, qui se réunissent tous les cinq ans depuis 1975 et que les ENDAN aient saisi cette occasion pour exprimer leurs doléances. La contestation de la diplomatie du désarmement des deux Grands a été particulièrement vive pendant la période de l'antagonisme Est-Ouest mais la situation qui prévaut depuis la fin de l'ordre bipolaire n'a pas fait taire leurs critiques. Il est vrai que le volume des forces nucléaires mondiales reste très élevé en dépit de l'application des traités conclus par la Russie et les Etats-Unis et des mesures de désarmement unilatérales adoptées par la France et le Royaume-Uni pour réduire le format de leurs capacités de dissuasion.<sup>11</sup> Il convient de rappeler à cet égard que la prorogation du TNP pour une durée indéfinie, décidée le 11 mai 1995, avait été subordonnée à l'adoption d'un programme d'action qui comportait notamment « la conclusion par la conférence du désarmement (CD), au plus tard en 1996, des négociations sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires » (TICE) et « l'ouverture immédiate et la conclusion rapide de négociations sur une convention interdisant la production de matières fissiles à des fins militaires » (*Fissile material cutoff treaty* ou FMCT).<sup>12</sup> Or, ces engagements n'ont été tenus que partiellement. Ainsi, le TICE a été ouvert à la signature le 24 septembre 1996 mais il n'a pas encore été ratifié par tous les Etats dont l'adhésion conditionne son entrée en vigueur.<sup>13</sup> Le FMCT est toujours dans les limbes et bien que sa négociation ait été inscrite à l'ordre du jour de la conférence du désarmement de Genève, il y a peu de chances que l'on parvienne à un accord à bref délai du fait

---

<sup>10</sup> Le *SIPRI Yearbook 2010. Armaments, disarmament and International Security* (ci-après *SIPRI Yearbook* suivi de l'année de parution) présente un inventaire des forces nucléaires mondiales en 2009 – Voir le chapitre 8, « World nuclear forces », pp.333-376.

<sup>11</sup> En 2010, l'Institut International de Stockholm pour la Recherche sur la Paix (SIPRI) a évalué à 22.000 le nombre des charges nucléaires disséminées à travers le monde, dont 7.500 étaient opérationnelles. Les Etats-Unis et la Russie se taillent la part du lion avec 90% du total - *SIPRI Yearbook 2010*, ibidem

<sup>12</sup> Voir le document intitulé : « Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaire ». Pour une vue d'ensemble sur la conférence d'examen et de prorogation du TNP, nous renvoyons à l'étude de John Simpson parue dans le *SIPRI Yearbook 1996*, chapitre 13, pp. 561-609.

<sup>13</sup> Pour entrer en vigueur le TICE doit être ratifié par 44 Etats qui détiennent tous des réacteurs de puissance ou des réacteurs de recherche.

de la paralysie de la CD depuis 1996 et de l'obstruction récente du Pakistan.<sup>14</sup> Enfin, les 13 mesures de désarmement recommandées par la conférence d'examen du TNP, le 20 mai 2000,<sup>15</sup> n'ont pas été appliquées à la lettre et le parti pris des EDAN de dissocier les problèmes du désarmement de ceux de la prolifération à la conférence d'examen de 2005 explique dans une large mesure son échec. C'est pour éviter un tel fiasco que la conférence de 2010 a été placée sous le signe du désarmement et en définitive on est parvenu à s'entendre sur un texte qui prévoit des mesures de réduction des armes nucléaires et comporte l'engagement de tendre vers leur élimination complète

### III - Les perspectives du désarmement après la conférence d'examen du TNP

Le document final de la conférence d'examen du TNP de 2010<sup>16</sup> consacre de longs développements au désarmement nucléaire et aux questions connexes mais pour en saisir la portée il faudrait se livrer à une longue exégèse. Comme cet exercice déborderait le cadre de cet article, on se bornera à dégager les grandes lignes des propositions agréées par les Etats participants et on tentera de discerner leur signification au regard de la réglementation internationale des armements et de l'instauration d'un nouvel ordre de sécurité

1) - La conférence réaffirme la validité des 13 étapes convenues en 2000 pour parvenir au désarmement nucléaire, le but ultime étant l'élimination totale des arsenaux existants. Toutefois, elle précise que cet objectif ne peut être atteint qui si le désarmement envisagé contribue à promouvoir la « stabilité, la paix et la sécurité internationales et ne compromet la sécurité d'aucune des parties contractantes ». En outre, elle appelle les Etats à « consacrer des efforts particuliers à l'établissement d'un cadre approprié pour l'instauration et le maintien d'un monde sans armes nucléaires ».

---

<sup>14</sup> Voir l'éditorial de Daryl G Kimball : « Time for leadership on the fissile cutoff » in *Arms Control Today*, Vol 40, N° 8, Octobre 2010.

<sup>15</sup> Voir John Simpson : « The 2000 NPT review conference » - *SIPRI Yearbook 2001* – pp.487-502.

<sup>16</sup> Voir “2010 Review conference of the parties to the treaty on the non-proliferation of nuclear weapons” - NPT/Conf.2010/L.2. On trouvera une analyse et un commentaire du document final dans la revue *Arms control today*, Vol 40, N° 6, juillet-août 2010 : « Future prospects for the NPT » par Deepti Choubey et « Highlights of the final document of the 2010 NPT review conference”

Enfin, elle souligne que le succès d'une telle entreprise dépendra de la mise en place « d'un système de vérification strict » (*a strong system of verification*). Ce rappel des principes dont s'inspirent les négociateurs du désarmement et de la maîtrise des armements depuis la fin de la seconde guerre mondiale est utile mais il devrait tempérer l'ardeur des abolitionnistes. En effet, quand on songe à la répugnance des Etats à soumettre leurs installations militaires à des contrôles inquisiteurs on est enclin à penser que l'élimination des armes nucléaires se heurtera à l'avenir à des obstacles insurmontables, comme ce fut le cas dans le passé.

2) - Dans cette perspective, les Etats dotés d'armes nucléaires s'engagent à prendre des mesures concrètes en vue de réduire leurs arsenaux et de limiter le rôle des armes nucléaires dans leurs politiques de défense et de sécurité. En outre, la Russie et les Etats-Unis sont invités à accélérer le processus de ratification qui conditionne l'entrée du nouveau traité START et à poursuivre les discussions en vue de parvenir à de nouvelles réductions de leurs arsenaux. La *Nuclear Posture Review* (NPR) du 6 avril 2010 est censée donner satisfaction à l'exigence d'un déplacement du centre de gravité de la stratégie nucléaire américaine mais elle a inspiré des réserves à tous ceux qui avaient spéculé sur sa « transformation » après le discours prononcé un an plus tôt par le président Obama à Prague.<sup>17</sup> A leurs yeux, la formulation retenue n'est pas tellement différente de celle des NPR antérieures et ils soulignent à cet égard les ambiguïtés qui subsistent dans l'énoncé des garanties négatives de sécurité et les controverses suscitées par le rôle des armes nucléaires tactiques dans la mise en œuvre de la stratégie de dissuasion de l'OTAN.<sup>18</sup>

Quant à l'entrée en vigueur du nouveau traité START, elle dépend de sa ratification par les deux Etats signataires. Le 13 mai, l'Administration américaine a transmis le texte du traité au Sénat et, le 16 septembre suivant, sa commission des affaires étrangères a émis un avis favorable à sa ratification par 14 voix contre 4. Il n'en reste pas moins que le traité se heurte à une opposition résolue du parti républicain et comme en octobre il manquait huit voix pour atteindre la majorité des deux tiers (67 voix), il y avait peu de

---

<sup>17</sup> Voir l'article de Daryl G Kimball et Greg Thielmann : « Obama's NPR : transitional , not transformational » in *Arms control today*, Vol 40, N°4, mai 2010

<sup>18</sup> Sur la problématique de la stratégie de dissuasion élargie des Etats-Unis dans le cadre de l'OTAN, on peut lire l'article de Oliver Meier et Paul Ingram : « A nuclear posture review for NATO » in *Arms control today*, Vol 40, N°8, octobre 2010

chances que la question soit tranchée avant les élections législatives de « mi-mandat » (*mid-term*) qui ont eu lieu le 2 novembre. La débâcle électorale du parti démocrate introduit une nouvelle inconnue dans l'équation et des considérations de politique intérieure risquent de retarder l'entrée en vigueur d'un traité qui correspond pourtant aux intérêts de sécurité du pays et permettrait de reprendre l'inspection des sites nucléaires russes interrompue depuis l'expiration du traité START I, le 5 décembre 2009. Ajoutons que le Président Obama a payé un prix élevé pour convaincre l'opposition républicaine de sa volonté de préserver la capacité de dissuasion des Etats-Unis, puisque 80 milliards de dollars seront affectés au cours des dix prochaines années à la modernisation du complexe nucléaire américain et que 100 milliards supplémentaires sont prévus pour la modernisation et le remplacement des vecteurs de l'arme nucléaire pendant la même période.<sup>19</sup>

3) - Sur l'interdiction des essais nucléaires et l'arrêt de la production des matières fissiles à des fins militaires, la conférence d'examen du TNP a lancé des exhortations qui ont peu de chances d'être entendues. Ainsi le TICE est présenté comme un élément déterminant du « régime de non-prolifération et de désarmement nucléaire » et tous les Etats concernés sont invités à faire en sorte qu'il entre en vigueur et soit appliqué universellement. Or, l'Administration Obama n'a pas encore engagé devant le Sénat la procédure en vue de sa ratification et les autres Etats réfractaires n'ont pas fait preuve d'un plus grand empressement. S'agissant de l'arrêt de la production des matières fissiles à des fins militaires, la conférence du désarmement (CD) a été priée d'adopter un programme de travail et d'ouvrir des négociations en vue de la conclusion d'un FMCT. En outre, une « réunion de haut niveau » a été suggérée par le Secrétaire général de l'ONU pour ranimer l'organe de négociation multilatéral du désarmement qui siège à Genève et qui est frappé de paralysie depuis 1996. Cette réunion à laquelle ont participé plus de 70 Etats s'est tenue le 24 septembre mais il ne semble pas qu'elle ait fait « bouger les lignes ». Aussi certains analystes ont-ils envisagé de négocier l'arrêt de la production des matières fissiles dans un autre cadre, la règle du

---

<sup>19</sup> Voir le communiqué de l'Arms Control Association (ACA) du 16 septembre 2010 : « Experts applaud SFRC vote on new START ; urge prompt Senate approval » et l'éditorial du *New York Times* du 14 septembre 2010 : « Ratify the new START treaty »



consensus rendant aléatoire les prises de décision au sein de la CD.<sup>20</sup>

4) - La conférence d'examen a prêté une attention particulière à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires (ZEAN) au Moyen-Orient et une section entière (IV) du chapitre sur « les conclusions et les recommandations pour l'action » du document final est consacrée à cette question. En 1995, une résolution sur la dénucléarisation de cette région avait été adoptée pour créer les conditions favorables à la prorogation du TNP mais elle était restée lettre morte. Désormais, il s'agit de prendre des mesures pratiques pour réaliser ce projet et faire droit aux revendications des pays arabes qui ne s'accommodent pas de la détention par Israël d'une capacité nucléaire militaire. A la suite de tractations entre les Etats-Unis et l'Egypte on est parvenu à s'entendre sur le cadre d'une négociation et sur le principe de la convocation d'une conférence qui se tiendrait en 2012 avec la participation de tous les Etats concernés. Sa préparation s'articulerait au processus de paix au Moyen-Orient et un représentant du Secrétaire général de l'ONU s'entremettrait pour écarter les obstacles qui se dresseraient sur cette voie. Les vicissitudes des pourparlers israélo-palestiniens et le refus d'Israël de participer à cet exercice n'inclinent pas à l'optimisme sur les chances de succès d'une ZEAN au Moyen-Orient.

\*

Les considérations qui précèdent mettent en évidence le contraste entre la visée d'un monde sans armes nucléaires et la modestie des résultats de la diplomatie du désarmement. Il est donc permis de s'interroger sur la pertinence des orientations fixées par la conférence d'examen du TNP, dans la mesure où les accords partiels conclus ou envisagés sont présentés comme des étapes sur la voie d'un désarmement général et complet. On sait que les négociations menées sous l'égide des Nations Unies dans les années 1950 et 1960 s'inspiraient de cette philosophie mais on était conscient du fait qu'elles ne pourraient aboutir que si les réductions convenues étaient mutuelles, équilibrées et contrôlées et contribueraient au renforcement de la sécurité des parties

---

<sup>20</sup> Voir l'éditorial de Daryl G Kimball : « Time for leadership on the fissile cutoff » in *Arms Control Today*, Vol 40, N° 8, octobre 2010

contractantes. Ainsi, l'élimination des armes nucléaires ne devait intervenir qu'au terme d'un processus incluant une réduction des forces armées et des armements de type classique. Or, il apparut très tôt qu'un objectif aussi ambitieux était hors de portée et que l'élimination de toutes les armes nucléaires ne pouvait pas être garantie par un système de vérification fiable. Il semble bien que l'obstacle du contrôle soit toujours aussi dirimant et rien n'indique que les puissances nucléaires soient disposées à renoncer à leurs « forces de dissuasion ».

Plutôt que d'entretenir l'illusion d'un désarmement nucléaire total, il serait sans doute préférable d'opter pour une stratégie de sécurité coopérative fondée sur la détention d'une capacité de dissuasion minimale dans un monde où la menace nucléaire restera latente puisque l'arme atomique ne peut pas être « désinventée ». Certes, une telle approche est incompatible avec la logique du TNP puisqu'on ne peut « empêcher l'accession de nouveaux Etats au cercle nucléaire que si celui-ci prépare en même temps sa propre disparition. Comment prétendre interdire aux autres, sauf renonciation volontaire de leur part, ce que l'on se permet à soi-même ».<sup>21</sup> En revanche elle se concilie parfaitement avec les démarches pragmatiques adoptées après la fin de la guerre froide pour relever les défis du « second âge nucléaire ». La résolution 1540 adoptée à l'unanimité par le Conseil de Sécurité, le 28 avril 2004, indique la voie à suivre pour lutter efficacement contre la prolifération et pourrait préfigurer l'instauration d'un ordre nucléaire moins discriminatoire que celui institué par le TNP.

\*

\*            \*

---

<sup>21</sup> Discours du Ministre français des Affaires étrangères, Maurice Couve de Murville, du 3 novembre 1964 devant l'Assemblée nationale.

## Les accords de défense franco-britanniques Un changement d'orientation stratégique ?

Patrice Buffotot

Directeur de l'Observatoire européen de sécurité

Le Premier ministre britannique David Cameron et le président français Nicolas Sarkozy ont signé à Lancaster House (Londres) le mardi 2 novembre 2010 lors du sommet bilatéral franco-britannique deux traités sur la défense. Le premier porte sur la coopération en matière de défense et de sécurité et le second sur les simulations nucléaires.

Quelle est la signification de cette nouvelle coopération franco-britannique qui a surpris les Européens. Représente-t-elle un changement profond de la politique de défense de la France et de la Grande-Bretagne ? Affaiblit-elle la défense européenne comme certains commentateurs l'affirment ou au contraire lui servira-t-elle de moteur ?

\*

La préparation de ces accords s'est faite dans le plus grand secret, néanmoins quelques signes avant-coureurs pouvaient laisser à penser que des discussions se déroulaient entre les autorités des deux pays. Ainsi, la presse britannique a révélé l'existence de discussions entre les deux marines sur une éventuelle mise en commun de leurs porte-avions ce qui leur permettrait d'avoir un porte-avions opérationnel en permanence sur les trois qu'elles possèdent<sup>22</sup>.

---

<sup>22</sup> Voir le *Times* du 31 août 2010 et Jean Guisnel, « Paris et Londres pourraient mettre leur porte-avions en commun », *Le Point.fr* du 31 août 2010. Voir aussi « Anglo-French defence co-operation. Entente or bust. Why France and

L'arrivée au pouvoir du nouveau Premier ministre conservateur David Cameron le 11 mai 2010 va accélérer le processus des négociations. La Grande-Bretagne se trouve confrontée à des difficultés économiques importantes et David Cameron décide le 24 mai un plan d'économies de 7,2 milliards d'euros qui prévoit des coupes importantes notamment dans le domaine de la défense. La France devient alors un partenaire stratégique et il semble bien que ce sont les Britanniques qui soient à l'initiative des discussions<sup>23</sup>. Du côté français l'amiral Edouard Guillaud, chef d'état-major des armées « est un partisan convaincu de l'alliance avec les Britanniques et à Londres, l'attaché de défense, l'amiral de Coriolis, s'active dans ce sens »<sup>24</sup>.

Le document adopté en octobre 2010 par les Britanniques, « *The Strategic Defence and Security Review*<sup>25</sup> » montre explicitement la volonté des Britanniques de développer une coopération avec la France « We will also intensify our security and defence Relationship with France... » qui devait se concrétiser lors du sommet franco-britannique début novembre : « We expect the next UK/France summit to develop ideas for closer coopération in a number of areas, including ». <sup>26</sup> (Je pense qu'il faut préciser que parmi les domaines où la coopération pourrait se développer figure la défense)

Enfin, le ministre de la défense, Hervé Morin dans un entretien accordé au quotidien *La Tribune* a plaidé pour une plus grande coopération militaire entre les deux pays notamment dans le domaine naval avec les porte-avions et le domaine aérien avec les avions de transport *A400M* et les ravitailleurs<sup>27</sup>.

Les deux traités signés le 2 novembre 2010 ainsi que la déclaration « sur la coopération de défense et de sécurité »<sup>28</sup> qui

Britain are looking for new ways of combining their shrinking armed forces" in *The Economist*, 14 octobre 2010.

<sup>23</sup> Jean Guisnel, interview de Bruno Tertrais de la FRS « L'accord franco-britannique bénéficiera aussi à l'Europe de la défense », Blog Défense ouverte *Le Point.fr*, du 3 novembre 2011.

<sup>24</sup> Voir Jean-Dominique Merchet, « France/Royaume-Uni : dans l'attente d'une entente cordiale », blog *Secret Défense*, du 14 septembre 2010.

<sup>25</sup> « *Security Britain in an Age of Uncertainty. The Strategic Defence and Security Review* » Presented to Parliament by the Prime Minister by Command of Her Majesty. London, HM Government TSO, October 2010. 76 p. (Cm 7948)

<sup>26</sup> Ibidem, §57, p 60.

<sup>27</sup> *La Tribune* du mardi 26 octobre 2010.

<sup>28</sup> Présidence de la République. « *Déclaration sur la coopération de défense et de sécurité* », Londres, mardi 2 novembre 2010. 30 paragraphes, 6 pages. Site Internet de l'Élysée.

commente les deux traités, nous permettent d'avoir une idée plus précise sur le contenu de cette nouvelle coopération franco-britannique.

Pourquoi avoir conclu un tel accord ? La « déclaration » nous en explique dès le début les raisons. Les deux pays sont des « partenaires naturels en matières de sécurité et de défense », ils possèdent l'arme nucléaire (§ 1) et entendent bien continuer « à jouer un rôle leader » dans ces domaines (§ 2). Les deux parties partent du constat que les deux pays fournissent l'effort de défense le plus important au sein de l'Union européenne (50% des budgets de défense et 2/3 des dépenses dans le domaine de la recherche). Ils constatent que leurs intérêts vitaux peuvent être menacés à tout moment et qu'ils sont liés. Si un des deux pays est menacé, l'autre l'est tout autant. (§ 4). C'est pour ces raisons que les deux pays ont décidé de renforcer leur coopération. « Nous voulons mettre nos forces en mesure d'agir ensemble, optimiser nos capacités et mieux rentabiliser nos investissements de défense ». (§ 5)

### **Le Traité de coopération en matière de défense et de sécurité<sup>29</sup>**

Ce traité de coopération comprend 17 articles. L'article 1 fixe les objectifs de ce partenariat à long terme en matière de défense et de sécurité qui visent à

- optimiser leurs capacités en coordonnant le développement, l'acquisition, le déploiement et l'entretien d'un éventail de capacité.
- de renforcer l'industrie de défense des deux pays.
- de déployer des forces ensemble sur des théâtres d'opération
- d'assurer la viabilité et la sécurité de leur dissuasion nationale.
- d'apporter leur soutien à l'action de l'ONU, de l'OTAN et de l'Union européenne

Les domaines d'application de cette coopération sont explicités par l'article 2. Le renforcement de la coopération entre les deux forces armées sera définie dans une « Lettre d'intention » commune qui sera signée par les ministres de la défense des deux pays. Ces domaines porteront sur des exercices conjoints, la doctrine militaire, l'échange de personnels militaires, le partage et la mise en commun de matériels, d'équipements, de services mais aussi de forces pour les opérations militaires.

---

<sup>29</sup> *Traité de coopération en matière de défense et de sécurité*, Londres, 2 novembre 2010, 11 pages.

La coopération industrielle se fera dans le cadre du Groupe de travail de haut niveau qui pourra nécessiter la construction et l'exploitation communes d'installations industrielles. Il est prévu aussi la vente ou le prêt de matériels, d'équipements et de services ainsi que le développement de leurs bases industrielles et technologiques. La gestion de cette coopération est fixée par l'article 4. Ce sont le président de la République française et le Premier ministre britannique qui formulent les orientations lors de chaque Sommet annuel. C'est un Groupe de Haut niveau qui gère la coopération dont les membres sont nommés par les deux chefs d'Etat. L'article 5 précise que le déploiement et l'emploi des forces de chaque pays « demeurent à tout moment une compétence nationale ». Il doit y avoir, avant tout engagement, une entente commune sur le but de ce déploiement ou emploi ainsi que sur les règles d'engagement appropriées. Les questions de transferts, d'accès au marché et licences d'exportation de matériels et de technologie d'armement sont précisées dans l'article 8. Il en est de même des conditions pour développer et préserver les capacités industrielles et les technologies de défense clés (article 9). La répartition des coûts et des bénéfices éventuels est fixée dans l'article 10. Enfin, le présent traité peut être dénoncé avec un préavis de 12 mois (article 14)

La déclaration commune nous apporte quelques précisions sur cette coopération. Une force expéditionnaire commune interarmées non permanente comprenant une brigade terrestre capable de mener des opérations de haute intensité sera mise en place. (Déclaration § 8) Dans le domaine aéronaval, les avions des deux armées doivent pouvoir opérer à partir des porte-avions de deux pays. Pour cela les porte-avions britanniques seront dotés de catapultes. L'objectif est de constituer une force aéronavale d'attaque intégrée franco-britannique pour 2020. « Ceci permettra à la Royal Navy et à la Marine française de travailler dans la plus étroite coordination pendant les 30 prochaines années ». (§ 9)

Il est prévu un plan de soutien commun pour les avions de transport *A400M* afin de mettre en place une coopération renforcée en matière de maintenance, de logistique et de formation. (§ 10) Un groupe bilatéral d'utilisateurs commun pour les systèmes de formation est prévu, notamment sur simulateur mais aussi en vol. (§ 11) La possibilité d'utiliser les capacités excédentaires de la Grande-Bretagne dans le ravitaillement en vol et le transport aérien par la France sera étudiée. (§ 15)

Une coopération dans le domaine de la technologie des sous-marins (nouvelle génération), de la guerre contre les mines (§ 12,13), et des

drones permettra de partager les coûts de développement, de soutien et de formation. (§ 16,17)

Un accord sur un plan stratégique décennal a été conclu pour les missiles afin de réaliser des économies évaluées à 30%. (§ 18)

Un budget de 50 millions d'euros est destiné à renforcer la coopération en matière de recherche et de technologie pour des projets communs de recherche et développement ciblés sur 10 domaines industriels et des domaines innovants. (§ 19)

Les deux signataires de ces accords cherchent à rassurer leurs partenaires de l'OTAN et de l'Union européenne. Ils rappellent que « l'OTAN demeure le garant essentiel de la sécurité de l'Europe ». (§ 22) mais il réaffirment aussi le rôle de la dissuasion : « Les forces nucléaires stratégiques indépendantes du Royaume-Uni et de la France, qui ont un rôle de dissuasion propre, contribuent à la dissuasion globale et, par conséquent, à la sécurité des Alliés » (§ 23) tout en acceptant le projet de défense antimissiles des territoires en précisant que « la défense antimissiles est un complément et non un substitut à la dissuasion ». Ils réaffirment les objectifs de la défense européenne et encouragent les membres de l'Union à développer leurs capacités militaires, civiles et civilo-militaires. (§ 24)

Enfin, un groupe de travail franco-britannique est constitué dans le domaine de la coopération industrielle pour la production d'armement afin de superviser les travaux et d'en rendre compte lors du prochain Sommet franco-britannique en 2011. (§ 30)

## **Le Traité relatif à des installations radiographiques et hydrodynamiques communes<sup>30</sup>**

L'objectif de ce traité est pour les deux pays de « maintenir une capacité nucléaire minimale crédible ». (Préambule) Pour cela il est décidé de lancer un Programme d'études hydrodynamiques dénommé *Teutates* ainsi qu'un programme de technologies radiographiques et diagnostiques appelé Centre de développement technologique *Teutates* (art.1)

Le premier programme se traduira par la construction en France d'une installation dénommée *Epure* sur le site de Valduc (Dijon) appartenant à la Direction des applications militaires du Commissariat à l'Energie atomique (CEA-DAM). Le second programme sera développé dans le Centre de développement technologique (*TDC-Epure*) sur le site d'Aldermaston en Angleterre,

---

<sup>30</sup> *Traité relatif à des installations radiographiques et hydrodynamiques communes*, Londres, le 2 novembre 2010, 14 p.

de l'Atomic Weapons Establishment. (AWE) Les études relatives aux équipements radiographiques menées dans ce centre serviront à l'installation *Epure*. (art.2) Les arrangements techniques, financiers, administratifs et de sécurité seront fixés dans des documents distincts par les responsables des programmes au plus tard le 31 mars 2011. L'article 4 prévoit le programme de construction des deux installations communes *Epure Teutates* et *TDC Teutates* ; l'article 5 fixe la conception et les caractéristiques opérationnelles des installations, et l'article 6 le financement. Les questions de sûreté (art.8), de la gestion des déchets (art. 10), des transports des systèmes à expérimenter (art.11) et des responsabilités en cas de dommage (art.13) sont prévues.

Le traité qui comprend vingt articles est prévu pour une durée de 50 ans, cycle de vie des deux installations qui seront construites et exploitées. (art.17)

### Les critiques des souverainistes britanniques

Les critiques les plus virulentes contre ces accords proviennent essentiellement des Anglais. Ces accords disent-ils, affaibliraient la défense britannique et marqueraient un abandon de sa souveraineté. Un sondage publié dans le *Financial Times* du 2 novembre montre que les plus réticents à partager leurs ressources militaires sont les Britanniques (33%). Outre le doute émis sur la fiabilité des Français, les Anglais ne peuvent concevoir que des unités britanniques puissent combattre sous les ordres des Français. Le *Daily Express* titre : « L'armée britannique aux ordres de la France ».<sup>31</sup> David Cameron a tenu à rassurer les députés en déclarant à la Chambre des communes le 1<sup>er</sup> novembre qu'il s'agissait d'un partenariat et non d'un abandon de souveraineté.<sup>32</sup> Son ministre de la défense Liam Fox a multiplié lui aussi les interventions pour expliquer que les deux pays resteront souverains, y compris dans le domaine nucléaire et que ces accords ne précipiteraient pas l'avènement d'une armée européenne<sup>33</sup>.

---

<sup>31</sup> Viginie Malingre, « MM.Cameron et Sarkozy ont signé un 'accord historique' sur la défense » in *Le Monde* du 4 novembre 2010. Voir aussi de Cyrille Vanlerberghe, « Le rapprochement laisse sceptiques les Anglais », *Le Figaro*, du 3 novembre 2010. James Lyons, "Fears over David Cameron's 50-years UK-France military pact" in *Mirror News*, 3 novembre 2010.

<sup>32</sup> Natalie Nougayrède, « Paris et Londres scellent le rapprochement de leurs forces nucléaires », in *Le Monde* le 3 novembre 2010, p 5.

<sup>33</sup> Isabelle Lasserre, « Paris et Londres scellent leur entente cordiale » in *Le Figaro* du 3 novembre 2010, p 5.



Seuls le *Times* et le *Financial Times* dépassent les stéréotypes et les défiances historiques repris par la presse conservatrice. Ils ont pris conscience des conséquences de la crise économique et financière qui a incité David Cameron à conclure ces accords. « Les deux nations ont peut être enfin compris qu'elles sont arrivées au bout des routes distinctes qu'elles ont empruntées après la crise du canal de Suez... ».

En France, si la presse a rendu compte de la signature de ces accords, et parlé avec une certaine nostalgie de « l'entente cordiale », on constate que les rares critiques portent sur les conséquences éventuelles sur la défense européenne. Il en est de même dans les partis politiques. Même l'ancien ministre de la défense socialiste Jean-Pierre Chevènement approuve cet accord avec cependant « un bémol enthousiaste » à son approbation car les Britanniques « n'entendent absolument pas abdiquer leur souveraineté... et qu'ils sont très attentifs à ce que cette coopération ne soit pas l'embryon d'une défense européenne qui saperait l'OTAN ».<sup>34</sup>

## Les critiques européennes

Les critiques les plus nombreuses en Europe contre ces deux traités portent essentiellement sur leurs conséquences sur la défense européenne en construction. Ces accords risquent de marginaliser l'Europe de la défense. Le fait que les Conservateurs britanniques, les champions de l'euroscpticisme, soient à l'origine de ces accords, laisse planer de forts soupçons sur leurs intentions dans le domaine de la défense européenne.

Ainsi le chroniqueur belge Nicolas Gros-Verheyde parle « d'un coup de poignard dans le dos de l'Europe de la défense qui n'avait pas besoin d'une telle trahison »<sup>35</sup>. Ce serait un Sommet de Saint-Malo à l'envers ; ces accords détricoteraient ce qui avait été décidé en 1998. Etienne de Durand de l'Institut Français des Relations Internationales (IFRI) lui répond « que l'accord FRUK (France-United Kingdom) ne peut tuer l'Europe de la défense pour la bonne et simple raison qu'elle n'existe pas ».<sup>36</sup> Un autre expert,

---

<sup>34</sup> Entretien de Pierre-Laurent Mazars avec Jean-Pierre Chevènement, « Paris et Londres des alliés, pas des caniches », in *Le Journal du Dimanche*, 6 novembre 2006.

<sup>35</sup> Nicolas Gros-Verheyde, « Les accords de Londres font une victime : l'Europe de la défense », Blog *Bruxelles2*, le 2 novembre 2010. (<http://www.bruxelles2.eu>)

<sup>36</sup> Etienne de Durand, « Fruk (2) : honi soit qui mal y pense ! » in blog *Ultima Ratio*, 22 novembre 2010. (<http://ultimaratio-blog/org>)

Bruno Tertrais de la Fondation pour la Recherche Stratégique (FRS) estime « que ce que l'on fait aujourd'hui, bénéficiera aussi à l'Europe de la défense ».<sup>37</sup>

Il est certain qu'il ne peut y avoir de défense européenne ou atlantique en l'absence de capacités militaires. Ces moyens franco-britanniques qui seront mis en place pourront être utilisés dans le cadre de l'ONU, de l'OTAN ou de l'Union européenne. Il est vrai aussi que la déclaration fait un « service minimum » en expliquant qu'il faut mettre en œuvre les décisions prises par le Conseil européen de décembre 2008 consistant à développer leurs capacités militaires afin d'être plus efficaces en matière de sécurité et de gestion de crises » (déclaration § 24) sans oublier d'encourager « une coopération plus étroite et la complémentarité entre l'UE et l'OTAN » (§ 25)

Il faut préciser que ce traité n'est pas exclusif et n'interdit pas d'autres coopérations bilatérales. Certains se posent la question de l'avenir de la coopération franco-allemande dans le domaine de la sécurité. Il existe en effet la brigade franco-allemande et l'Eurocorps et on peut se demander quel sera l'avenir de ces forces dans le dispositif français ?

Des questions se posent aussi concernant l'industrie d'armement. Il est en effet plus facile de concevoir des matériels et des armements dans le cadre d'une coopération bilatérale que dans une coopération avec de multiples acteurs. Les déboires concernant la conception de l'hélicoptère *NH-90* en sont un exemple et incitent à la prudence dans ce domaine. Enfin il faudra régler les conflits potentiels entre les industriels dans le domaine de l'armement de chaque côté de la Manche.

C'est l'accord dans le domaine nucléaire qui soulève le plus d'interrogations. Pourquoi les Britanniques ont-ils conclu cet accord avec les Français ? Les Etats-Unis ne veulent-ils plus assurer la sûreté et la modernisation des forces nucléaires britanniques ? Que peuvent apporter les Britanniques dans la corbeille de mariage aux Français ? L'avantage pour les Français serait-il de partager les frais élevés des recherches et de conception du laser ? le projet a-t-il des chances d'aboutir ? Dans le cas contraire que deviendront les forces nucléaires des deux pays ?

Ces accords n'ont provoqué aucun débat de fond en France aussi bien au sein des partis politiques qu'au parlement. Pourtant le

---

<sup>37</sup> « L'accord franco-britannique bénéficiera aussi à l'Europe de la défense » interview de Bruno Tertrais par Jean Guisnel, Blog *Défense ouverte*, *Le Point.fr*, le 3 novembre 2010 (<http://www.lepoint.fr/>)

retour au sein des structures militaires de l'OTAN, l'adoption de la stratégie de l'OTAN de Lisbonne avec l'acceptation de la défense anti-missiles puis les accords franco-britanniques marquent une évolution certaine de la politique de défense française.

## Les implications de ces accords

La crise économique et les fortes réductions budgétaires auraient donc incité les Britanniques et les Français à coopérer afin de mutualiser leurs moyens militaires et rapprocher leur industrie de défense. Pour Guillaume Lagane si la France veut maintenir un outil militaire ambitieux, « une coopération accrue avec le Royaume-Uni, notre partenaire naturel en matière militaire, suivie d'une plus grande intégration dans les structures supranationales<sup>38</sup> de l'OTAN, semble à même de répondre à l'impasse budgétaire dans laquelle se trouve la défense française »<sup>39</sup>. Une bonne entente politique entre les deux responsables politiques a donné l'opportunité de signer ces accords.

Face au « désarmement structurel » des pays européens<sup>40</sup>, les deux pays qui investissent le plus dans la défense ont décidé d'unir leur effort pour conserver des forces opérationnelles conséquentes. Comme les autres partenaires européens ne pèsent plus dans le domaine militaire et n'ont que de faibles capacités de projection, ils ont estimé impossible d'entamer une coopération avec eux. Le critère d'efficacité a été semble-t-il déterminant pour ces accords.

La création d'une force de projection capable de mener des opérations de guerre, semble être un des objectifs de ces accords. Les deux pays sont les seuls à pouvoir coopérer pleinement car ils possèdent encore des moyens aéro-navals et terrestres.

La Grande-Bretagne est le pays qui a la plus forte capacité de projection de forces en Europe. Pour cela elle avait professionnalisé son armée en supprimant le service militaire en 1963<sup>41</sup>. Son intervention aux Malouines en 1982 puis sa participation lors de la

---

<sup>38</sup> NdR : L'Otan est une organisation intergouvernementale et non supranationale comme l'affirme l'auteur !

<sup>39</sup> Guillaume Lagane, *Défense : surmonter l'impasse budgétaire*. Paris, Fondapol, Fondation pour l'innovation politique, octobre 2010, p 21. (www.fondapol.org)

<sup>40</sup> Voir Patrice Buffotot, « Endettement et défense : Les conséquences de la crise de l'endettement sur la défense » in *Défense & Stratégie* N°29, Eté 2010, pp 16-28

<sup>41</sup> Voir de Jean-Sylvestre Montgrenier, « L'armée britannique, projection de puissance et géopolitique euroatlantique » in *Hérodote*, N°116, 1<sup>er</sup> trimestre 2005, pp44-61

première guerre du Golfe en 1991 à l'opération *Desert Storm* était un modèle dans le domaine de la projection de forces avec ses 35.000 hommes alors que la France, second pays européen, n'avait pu envoyer à l'époque qu'un corps expéditionnaire de 12.000 hommes. La Grande-Bretagne intervient en Afghanistan en 2001 puis de nouveau en Irak avec les Etats-Unis en 2003.

La décision prise lors du Conseil de l'OTAN à Rome le 8 novembre 1991 d'adopter une politique d'intervention a obligé l'ensemble des pays européens à professionnaliser leurs forces armées.<sup>42</sup> La France s'est engagée à partir de 1991 à professionnaliser une partie de ses forces afin d'augmenter ses capacités de projection mais si la France voulait jouer un rôle dans les opérations militaires il lui fallait professionnaliser l'ensemble de ses forces armées. C'est le Président Jacques Chirac qui prendra la décision en 1996 et permettra à la France de devenir au début du 21<sup>e</sup> siècle le deuxième pays européen après la Grande-Bretagne dans le domaine des capacités de projection, même si elle n'arrive pas encore à égaler les forces britanniques.

La Grande-Bretagne n'a jamais aimé s'embarasser dans le domaine militaire de structures bureaucratiques lourdes, inutiles, et surtout inefficaces C'est pour cela qu'elle a toujours été réticente à intégrer des structures militaires autres que celles de l'OTAN. L'objectif des Britanniques est de conserver leur statut de puissance coûte que coûte. David Hanley écrivait à la fin de l'année dernière dans cette revue que « les moyens de cette ambition étaient, essentiellement, la puissance nucléaire et le maintien de toute une gamme de forces conventionnelles ». Ce scénario politique cohérent semble bien s'incarner dans ces accords franco-britanniques<sup>43</sup>.

## Une nouvelle stratégie française ?

La France, au cours de son histoire, a hésité entre une stratégie maritime et une stratégie continentale, alors que la culture stratégique de la Grande-Bretagne a toujours été maritime depuis des siècles ce qui explique sa capacité à projeter des forces militaires

---

<sup>42</sup> Voir de Patrice Buffotot : « La redéfinition des missions, doctrines et organisations des forces armées dans l'Europe des Quinze », in (Jean Klein, Patrice Buffotot, Nicole Vilboux Dir.) *Vers une politique européenne de sécurité et de défense. Défis et opportunités*, Paris, Ed. Economica, 2003, pp 129-154.

<sup>43</sup> David Hanley, « Préserver les acquis, sans préjuger de l'avenir ? La stratégie britannique et l'Europe », *Défense & Stratégie*, N°28 4<sup>e</sup> trimestre 2009, pp20-21.

conséquentes sur des théâtres extérieurs. Face à une menace militaire continentale allemande (1870-1945) puis soviétique (1947-1991), la France a développé une stratégie continentale basée sur des alliances de revers (Russie et pays d'Europe centrale) ainsi que sur des alliances maritimes (Grande-Bretagne jusqu'en 1945 puis Etats-Unis depuis 1947). On peut dire comme Bruno Colson que « la France n'a jamais montré le même acharnement ni la même continuité que le Royaume-Uni dans le domaine maritime »<sup>44</sup>.

La disparition provisoire d'une menace militaire majeure en Europe en 1991, a incité la France ainsi que les autres pays européens à se rallier à cette nouvelle politique d'intervention proposée par les Etats-Unis à travers l'OTAN. La France s'est ainsi trouvée contrainte de renouer avec une stratégie maritime de projection de forces, stratégie qui lui avait aussi été imposée par les alliés lors du congrès de Vienne en 1815 pour défendre le nouveau système international mis en place. La France a développé à cette époque sa Marine et a réalisé une vingtaine d'interventions<sup>45</sup>, soit une tous les deux ans de 1816 à 1869. Cette nouvelle expérience a apporté aux armées françaises un nouveau savoir-faire dans le domaine dit de « la petite guerre » à l'époque ou « guerre asymétrique » actuellement (Algérie, Mexique) ou la guerre de siège (Crimée) mais qui lui a fait oublier en un demi-siècle les principes d'une guerre continentale. Elle perdra la guerre contre les Prussiens en quelques mois en 1870.

La logique de cette politique de projection est de professionnaliser les armées pour les rendre projetables et capables de coopérer avec les forces militaires alliées. La France ne semble pas encore avoir tiré toutes les conséquences de cette nouvelle stratégie, notamment celle de redessiner les contours de son outil de combat pour qu'il soit entièrement projetable et de renforcer ses capacités de projection comme la Marine et le transport aérien. La réduction des crédits incite les deux pays à coopérer pour pouvoir posséder les outils de puissance dans le domaine de la projection.

Le retour de la France dans les structures militaires intégrées de l'OTAN en 2009 est la conséquence logique de cette nouvelle stratégie. Il semble que les autres pays européens, notamment l'Allemagne pour le plus puissant d'entre eux, ne soient pas aussi

---

<sup>44</sup> Bruno Colson, « La culture stratégique française », in *Stratégie*, 53) 1992-1.

<sup>45</sup> Voir Patrice Buffotot, « De l'intervention à l'intervention. La politique de sécurité de la France de 1815 à 2009 » in *Dire la guerre, Penser la Paix*, Université de Strasbourg, à paraître l'Harmattan, 2011.

enthousiastes que la France. Malgré la rhétorique des politiques français sur la défense européenne, elle ne semble plus un objectif prioritaire face aux multiples difficultés rencontrées dans sa mise en place.

Ce changement d'orientation stratégique de la France impliquant un rapprochement avec les puissances maritimes (Etats-Unis et Grande-Bretagne) s'est fait sans aucun débat aussi bien au Parlement qu'au sein des forces politiques ou dans les Médias. Pourtant cette nouvelle politique engage la France pour plusieurs décennies et il est fort à craindre que les débats lors de la prochaine campagne présidentielle de 2012 n'aborderont pas ces questions importantes pour l'avenir de la France.

\*

\* \*

## *Document*

Nous avons décidé de publier la « lettre ouverte au président Barack Obama » signée par des spécialistes, des chercheurs et des universitaires qui ont travaillé sur l'Afghanistan. La presse française n'a pas rendu compte du débat provoqué par cette lettre<sup>46</sup> aux Etats-Unis. Nous avons demandé à un des signataires, le professeur Gilles Dorronsoro actuellement chercheur invité à la Carnegie Endowment for International Peace de présenter les raisons de cette lettre ouverte. On souhaiterait qu'un tel débat puisse se dérouler en France.

### **Pourquoi une « *Lettre ouverte* » au Président des Etats-Unis » ?**

#### **Gilles Dorronsoro,**

Chercheur invité à la Carnegie Endowment for International Peace

Le texte ci-dessous mérite quelques mots d'explication de la part d'un de ses signataires, qui n'engage ici que lui, mais dont les analyses sont souvent convergentes avec celles de ses collègues. Trois points semblent importants pour comprendre la position des signataires.

1) Comme on peut le noter, la plupart des signataires ont, à un titre ou à un autre, travaillé pour la coalition. La lettre ouverte n'est donc pas le produit d'un regard qui serait totalement extérieur, mais plutôt l'effet d'une frustration, celle d'être consulté sans être entendu. Les rapports de force institutionnels à Washington donnent un avantage considérable aux militaires et, plus généralement, à tous ceux qui prônent une escalade du conflit. L'impossibilité de manœuvrer à l'intérieur du système conduit donc à des prises de positions publiques et de la part d'experts dont les analyses peuvent d'ailleurs varier de façon significatives sur les modalités de la négociation ou d'autres aspects du conflit.

---

<sup>46</sup> Seul le journaliste Jean Guisnel a rendu compte de cette lettre ouverte sur son blog *Défense ouverte* : « D'éminents intellectuels interpellent Obama sur la guerre en Afghanistan », le 12 décembre 2010 sur le site [www.lepoint.fr/chroniqueurs-du-point](http://www.lepoint.fr/chroniqueurs-du-point)

2) L'appréciation plus ou moins optimiste sur le cours de la guerre en Afghanistan reflète des positions institutionnelles. En pratique, tous les analystes sont pessimistes sur la stratégie actuelle, en dehors des militaires. Ce clivage qui est maintenant solidement établi, définit en quelque sorte le paysage intellectuel depuis plusieurs années (probablement 2006). Ceci renvoie donc à des sources d'informations et des problématiques différentes. Les militaires tendent à considérer (de plus en plus avec le général David Petraeus) que l'important est de renverser les rapports de force militaires, ce qui tient en partie à une réinterprétation du succès du *surge* irakien qui insiste sur les opérations kinétiques<sup>47</sup> comme ayant été la clé du basculement. Les analystes indépendants, ou la communauté du renseignement (qui a pris une position tranchée et opposée à celle des militaires) insistent plus sur l'ouverture de négociations.

3) La question de l'ouverture ou non de négociations avec l'insurrection révèle un double agenda de la coalition, double agenda qui n'était pas clairement perceptible dans les premières années de guerre, quand les coûts étaient encore relativement faibles. D'une part, la coalition est présente en Afghanistan pour éviter que des groupes jihadistes se ré-établissent dans ce pays et préparent des attentats contre les pays occidentaux ou l'Inde. Si cet objectif est central, et c'est le point de vue implicite des signataires, le coût actuel n'est pas rationnel à partir du moment où cet objectif peut être facilement atteint par la négociation avec les Taliban. En effet, ces derniers sont prêts à négocier et n'ont pas d'objectifs plus larges que la participation au pouvoir à Kabul. D'autre part, un agenda plus global explique la présence de la coalition en Afghanistan : la recherche d'une hégémonie régionale et, très concrètement, une pression militaire contre l'Iran et une présence en Asie centrale pour faire contre poids à la Russie et à la Chine. Cette perspective explique la construction ou l'élargissement des bases existantes (Shindand, Bagram) bien au de-là des nécessités de la contre-insurrection. En conséquence, Islamabad n'a pas forcément tort de voir un élément fondamentalement anti-Pakistanaï dans la politique actuelle, qui s'inscrit dans le *containment* de la Chine en s'appuyant sur une alliance avec l'Inde. Dans cette optique, le coût de la guerre n'est pas décisif par rapport à l'importance globale du conflit et à la nécessité de faire passer le

---

<sup>47</sup> Opération ayant recours à une force militaire pour attaquer et détruire l'ennemi. Une opération non kinétique est une activité militaire sans combat.



message que les forces américaines ne peuvent pas être vaincues, surtout par des combattants « irréguliers ».

Pour terminer avec cette présentation rapide, soulignons que l'appel à négocier n'aura pas d'impact immédiat. Il est en effet clair que la stratégie en cours sera appliquée au moins jusqu'à l'été prochain. Si le succès des Taliban en 2010 se confirme, la coalition se trouvera dans une position difficile car le retrait européen sera difficile à ralentir ou à inverser. Les Etats-Unis pourraient donc se retrouver devant une alternative peu enviable : avoir à négocier dans une position de faiblesse ou envoyer des renforts pour contenir l'insurrection.

## **An Open Letter to President Obama**

Mr. President,

We have been engaged and working inside Afghanistan, some of us for decades, as academics, experts and members of non-governmental organizations. Today we are deeply worried about the current course of the war and the lack of credible scenarios for the future. The cost of the war is now over \$120 billion per year for the United States alone. This is unsustainable in the long run. In addition, human losses are increasing. Over 680 soldiers from the international coalition – along with hundreds of Afghans – have died this year in Afghanistan, and the year is not yet over. We appeal to you to use the unparalleled resources and influence which the United States now brings to bear in Afghanistan to achieve that longed-for peace.

Despite these huge costs, the situation on the ground is much worse than a year ago because the Taliban insurgency has made progress across the country. It is now very difficult to work outside the cities or even move around Afghanistan by road. The insurgents have built momentum, exploiting the shortcomings of the Afghan government and the mistakes of the coalition. The Taliban today are now a national movement with a serious presence in the north and the west of the country. Foreign bases are completely isolated from their local environment and unable to protect the population. Foreign forces have by now been in Afghanistan longer than the Soviet Red Army.

Politically, the settlement resulting from the 2001 intervention is unsustainable because the constituencies of whom the Taliban are the most violent expression are not represented, and because the highly centralized constitution goes against the grain of Afghan tradition, for example in specifying national elections in fourteen of the next twenty years.

The operations in the south of Afghanistan, in Kandahar and in Helmand provinces are not going well. What was supposed to be a population-centred strategy is now a full-scale military campaign causing civilian casualties and destruction of property. Night raids have become the main weapon to eliminate suspected Taliban, but much of the Afghan population sees these methods as illegitimate. Due to the violence of the military operations, we are losing the battle for hearts and minds in the Pashtun countryside, with a direct effect on the sustainability of the war. These measures, beyond their debatable military results, foster grievance. With Pakistan's active support for the Taliban, it is not realistic to bet on a military solution. Drone strikes in Pakistan have a marginal effect on the insurgency but are destabilizing Pakistan. The losses of the insurgency are compensated by new recruits who are often more radical than their predecessors.

The military campaign is suppressing, locally and temporarily, the symptoms of the disease, but fails to offer a cure. Military action may produce local and temporary improvements in security, but those improvements are neither going to last nor be replicable in the vast areas not garrisoned by Western forces without a political settlement.

The 2014 deadline to put the Afghan National Army in command of security is not realistic. Considering the quick disappearance of the state structure at a district level, it is difficult to envision a strong army standing alone without any other state institutions around. Like it or not, the Taliban are a long-term part of the Afghan political landscape, and we need to try and negotiate with them in order to reach a diplomatic settlement. The Taliban's leadership has indicated its willingness to negotiate, and it is in our interests to talk to them. In fact, the Taliban are primarily concerned about the future of Afghanistan and not – contrary to what some may think -- a broader global Islamic jihad. Their links with Al-Qaeda – which is not, in any case, in Afghanistan any more -- are weak. We need to at least try to seriously explore the possibility of a political settlement in which the Taliban are part of

the Afghan political system. The negotiations with the insurgents could be extended to all groups in Afghanistan and regional powers.

The current contacts between the Karzai government and the Taliban are not enough. The United States must take the initiative to start negotiations with the insurgents and frame the discussion in such a way that American security interests are taken into account. In addition, from the point of view of Afghanistan's most vulnerable populations – women and ethnic minorities, for instance – as well as with respect to the limited but real gains made since 2001, it is better to negotiate now rather than later, since the Taliban will likely be stronger next year. This is why we ask you to sanction and support a direct dialogue and negotiation with the Afghan Taliban leadership residing in Pakistan. A ceasefire and the return of the insurgency leadership in Afghanistan could be part of a de-escalation process leading to a coalition government. Without any chance for a military victory, the current policy will put the United States in a very difficult position.

For a process of political negotiation to have a chance of addressing the significant core grievances and political inequalities it must occur on multiple levels – among the countries that neighbour Afghanistan as well as down to the provincial and sub-district. These various tables around which negotiations need to be held are important to reinforce the message -- and the reality -- that discussions about Afghanistan's political future must include all parties and not just be a quick-fix deal with members of the insurgency.

We believe that mediation can help achieve a settlement which brings peace to Afghanistan, enables the Taliban to become a responsible actor in the Afghan political order, ensures that Afghanistan cannot be used as a base for international terrorism, protects the Afghan people's hard-won freedoms, helps stabilize the region, renders the large scale presence of international troops in Afghanistan unnecessary and provides the basis of an enduring relationship between Afghanistan and the international community. All the political and diplomatic ingenuity that the United States can muster will be required to achieve this positive outcome. It is time to implement an alternative strategy that would allow the United States to exit Afghanistan while safeguarding its legitimate security interests.

Respectfully,

## Les premiers signataires

Mariam Abou Zahab

Researcher and humanitarian aid worker in Afghanistan in the 1980s-early 1990s

Matthieu Aikins

Journalist

Gregg Albo

Political Science Faculty, York University, Toronto, Canada

Scott Atran

Anthropologist (University of Michigan) and author of *Talking to the Enemy*

Bayram Balci

Researcher in CNRS and former Director of Institut Français d'Etudes sur l'Asie Centrale, IFEAC

Scott Bohlinger

Political and Security Analyst

Rupert Talbot Chetwynd

Author of *Yesterday's Enemy - Freedom Fighters or Terrorists?*

Carlo Cristofori

Secretary, International Committee for Solidarity with the Afghan Resistance (established 1980)

Michael Cohen

Senior Fellow, American Security Project

Robert Crews

Associate Professor, Dept of History, Stanford University and co-editor of *The Taliban and the Crisis of Afghanistan*

Robert Abdul Hayy Darr

Author of *The Spy of the Heart* and humanitarian aid worker in Afghanistan during the 1980s and early 1990s.

Rob Densmore

US Navy Afghanistan veteran and journalist

Gilles Dorronsoro  
Visiting Scholar (Carnegie Endowment for International Peace) and  
author of *Revolution Unending*

David B. Edwards  
Anthropologist (Williams College) and author of *Before Taliban*

Jason Elliot  
Author of *An Unexpected Light*

Nick Fielding  
Journalist and writer

Bernard Finel  
Associate Professor of National Security Strategy, National War  
College (USA)

Joshua Foust  
Military analyst and author of *Afghanistan Journal: Selections from*  
[Registan.net](http://Registan.net)

Martin Gerner  
Journalist, author and filmmaker (*Generation Kunduz: the war of  
the others*)

Antonio Giustozzi  
Author of *Koran, Kalashnikov and Laptop* and editor of *Decoding  
the New Taliban*

Edward Grazda  
Photographer, author of *Afghanistan 1980-1989* and *Afghanistan  
Diary 1992-2000*

Shah Mahmood Hanifi  
Associate Professor, James Madison University

Emilie Jelinek  
Senior Researcher, The Liaison Office (TLO), Afghanistan  
Muhammad Ajmal Khan Karimi  
Kabul-based freelance journalist and research analyst

Jerome Klassen  
Visiting Research Fellow, Center for International Studies,  
Massachusetts Institute of Technology (USA)

Daniel Korski  
Senior Policy Fellow, European Council on Foreign Relations

Felix Kuehn  
Kandahar-based writer/researcher, co-editor of *My Life With the Taliban*

Musa Khan Jalalzai  
Analyst and author of *Taliban and Post-Taliban Afghanistan*

Minna Jarvenpaa  
Former Head of Analysis and Policy Planning, UNAMA

Dr. Leonard Lewisohn  
Senior Lecturer in Persian, University of Exeter (UK)

Anatol Lieven  
Professor, War Studies Department of King's College London and author of *Pakistan: A Hard Country*

Bob McKerrow  
Author of *Mountains of our Minds – Afghanistan*

Shaheryar Mirza  
Reporter for 'Express 24/7' (Pakistan)

Alessandro Monsutti  
Research Director, Transnational Studies/Development Studies at The Graduate Institute, Geneva

Janan Mosazai  
Kabul-based Freelance Journalist

Naheed Mustafa  
Freelance Journalist

Jean Pfeiffer  
Japan Assistant to ACAF

Ahmed Rashid  
Journalist and author of *Taliban and Descent into Chaos*

Amandine Roche  
Afghanistan consultant and author of *The Flight of the Afghan Doves*

Nir Rosen

Fellow, New York University Center on Law and Security, and author of *Aftermath: Following the Bloodshed of America's Wars in the Muslim World*

Gerard Russell

Research Fellow, Carr Center for Human Rights Policy, Harvard University

Prof. Justin Rudelson

Senior Lecturer, Asian and Middle Eastern Languages and Literatures, Dartmouth College and author of *Lonely Planet Central Asia Phrasebook* and *Oasis Identities: Uyghur Nationalism along China's Silk Road*

Emrys Schoemaker

Consultant and media advisor

Alex Strick van Linschoten

Kandahar-based writer/researcher, co-editor of *My Life With the Taliban*

Astri Surkhe

Senior Researcher, Chr. Michelsen Institute, Norway

Yama Torabi

Co-Director, Integrity Watch Afghanistan

Jere van Dyk

Author of *In Afghanistan and Captive*

Matt Waldman

Afghanistan Analyst

Mosharraf Zaidi

Independent Analyst & Columnist for *The News*

\*

If you are an author, analyst or researcher with experience and time spent working in Afghanistan and wish to add your name/signature to this letter, please email [contact@afghanistancalltoreason.com](mailto:contact@afghanistancalltoreason.com)

## Notes de lecture

*Entre la vieille Europe et la seule France. Charles Maurras, la politique extérieure et la défense nationale* - Sous la direction de Georges-Henri Soutou et Martin Motte - Paris, Economica (Bibliothèque stratégique), 2010, 432 pages.

par Jean Klein, professeur émérite à l'Université de Paris 1.

Cet ouvrage collectif sur la vision de l'ordre international de Charles Maurras et sur la place qu'il assignait à la France dans le jeu des puissances comble une lacune dans l'historiographie française dans la mesure où cet aspect de sa pensée n'a guère retenu l'attention jusqu'à présent. Il est vrai que les options monarchistes et l'antisémitisme politique du doctrinaire du nationalisme intégral ne pouvaient qu'inciter de nombreux esprits à se détourner de lui et ses prises de position en faveur du régime de Vichy l'ont frappé d'un discrédit dont il ne s'est pas relevé. Toutefois, ces considérations n'ont pas dissuadé des personnes qui n'appartenaient pas à son camp de souligner la pertinence de ses analyses dans le domaine des relations internationales et, dans un discours prononcé en 1972 à l'occasion du centenaire de l'École libre des Sciences politiques, le président Pompidou n'a pas hésité à se référer à son livre « Kiel et Tanger » pour saluer la prescience de ses aperçus sur le monde actuel. Par ailleurs, la revue *Commentaire* a cité de larges extraits du chapitre XXIV intitulé « Que la France pourrait manœuvrer et grandir » dans un dossier sur la politique européenne de la France publié peu après la ratification du traité de Maastricht. Enfin, les « Réflexions sur la Politique » de Albert Thibaudet, qui ont été rééditées en 2007,<sup>48</sup> témoignent du retentissement des écrits de Charles Maurras dans des milieux qui débordaient largement le cercle de ses fidèles. Ainsi dans une chronique de la NRF de 1921 il a rangé « Kiel et Tanger » et les « Conséquences politiques de la paix » de Jacques Bainville dans la catégorie des « livres les meilleurs et les plus solides qu'on ait écrits

---

<sup>48</sup> Albert Thibaudet : *Réflexions sur la politique* - Edition établie par Antoine Compagnon, professeur au Collège de France – Paris, Plon, collection Bouquins, 2007.



sur les questions vitales de la politique française ». On ne peut donc qu'approuver le projet formé par le professeur Georges-Henri Soutou, de l'Institut, et son disciple, Martin Motte, de l'Université de Paris-Sorbonne de présenter une vue d'ensemble de l'évolution de la pensée de Charles Maurras sur les questions internationales, de soumettre ses conceptions à un examen critique et de mesurer l'influence qu'il est censé avoir exercé sur la politique du général de Gaulle et de Georges Pompidou, attachés comme lui à l'affirmation d'une posture indépendante face aux grandes puissances et à la construction d'une Europe fondée sur la reconnaissance des réalités nationales.

Ce livre fait suite à une journée d'études qui s'est tenue en décembre 2007 à l'Université de Paris Sorbonne mais il ne se borne pas à reproduire les communications brèves présentées à cette occasion. En effet, les thèses soutenues par Maurras dans « Kiel et Tanger » sont mal connues et il convenait d'étoffer la présentation sommaire qui en avait été faite. Le résumé par Martin Motte des quatre éditions successives de l'ouvrage répond à cette exigence.<sup>49</sup> En outre, les directeurs de ce recueil ont explicité leurs vues dans deux textes introductifs qui se signalent par une connaissance approfondie de l'œuvre de Maurras, une appréciation fine de sa personnalité et le souci de mettre en évidence la complexité et les variations de sa pensée sur les « relations internationales » et « l'ordre du monde ».

Ainsi, Georges-Henri Soutou distingue trois phases dans le développement de la réflexion de Charles Maurras sur les relations internationales, pendant la période qui va de 1896 à 1952. Dans un premier temps, la vocation de la France était de prendre la tête des petites puissances en manoeuvrant entre les grands empires. Après 1919, la France aurait dû agir dans le cadre d'un nouveau concert européen reposant sur l'équilibre des forces et une « solidarité latine ». Enfin, la montée des idéologies menaçantes à partir de 1933 incline Maurras à refuser la « guerre de principes » et à se replier sur « la seule France » après la défaite de 1940, sans trop se soucier des implications de la collaboration avec l'occupant.<sup>50</sup> De

---

<sup>49</sup> Voir l'édition définitive de *Kiel et Tanger. La République française devant l'Europe (1895-1905-1913-1921)* - Bibliothèque des œuvres politiques, Versailles, 1928.

<sup>50</sup> Sur l'adhésion de Charles Maurras à la politique du maréchal Pétain et sur ses conceptions relatives à la restauration de l'Etat

son côté Martin Motte met l'accent sur l'héritage provençal - Mistral et Amouretti - dans la formation intellectuelle de Maurras et situe la place du fédéralisme et du nationalisme dans la formulation de sa doctrine. Mais l'essentiel de son propos est l'analyse de la vision maurrassienne de « l'ordre du monde » et de la politique étrangère et de défense de la France. Toutefois, aussi bien Georges-Henri Soutou que Martin Motte condamnent la position adoptée par Maurras sous le régime de Vichy et considèrent que l'invocation de la « seule France » à partir de 1940 n'est ni reprise, ni comprise, même d'un point de vue historique. Il n'en reste pas moins que « Kiel et Tanger » a échappé à la condamnation morale et politique portée contre Charles Maurras et l'Action française après 1945 et que les débats qu'il a suscités au XX<sup>ème</sup> siècle ne peuvent être ignorés par tous ceux qui exercent leur réflexion sur la politique internationale.

Une dizaine de contributions dues à des historiens français éclairent divers aspects de la pensée maurrassienne notamment dans les domaines de la politique étrangère et de la défense nationale et leurs auteurs n'hésitent pas à mettre en question les préjugés et les affirmations tranchées du maître qu'il s'agisse du poids de l'Allemagne dans le triangle Paris-Berlin-Saint Petersburg, de la légende du « roi diplomate » dans l'Angleterre édouardienne ou des chances d'une alliance avec l'Italie fasciste pour faire pièce aux ambitions du III<sup>ème</sup> Reich. Ils prennent également leurs distances par rapport aux jugements abrupts de Maurras sur l'impuissance du régime parlementaire dans l'organisation de la défense, l'impact de l'affaire Dreyfus sur le fonctionnement des services de renseignement et le déclin de la puissance navale de la France après les conférences de Washington et de Londres (1921-1930). Enfin, la description du parcours de personnalités qui ont cédé à l'attraction maurrassienne comme l'officier Henri Morel, le diplomate Charles Benoist et l'historien Jacques Bainville est riche d'enseignements sur la diversité des opinions et des comportements au sein du mouvement d'Action française et explique que certains aient choisi par patriotisme de rallier la France libre. Les considérations auxquelles se livre Martin Motte sur ce sujet (pp.132 sq) sont particulièrement bien venues et posent la question des affinités entre De Gaulle et Maurras sur les questions internationales.

---

français après le drame de 1940, on se reportera à l'ouvrage qu'il a publié sous le titre : *La seule France. Chronique des jours d'épreuve* - H. Lardanchet, Lyon, 1941

L'influence de Maurras sur les dirigeants de la Vème République est évoquée à plusieurs reprises et Georges-Henri Soutou est enclin à penser que « Kiel et Tanger » a inspiré dans une large mesure la politique étrangère et de défense du général de Gaulle et de Georges Pompidou. Martin Motte relève lui aussi des convergences entre la vision de Maurras et la conduite de la politique gaulliste qu'il s'agisse de la construction de l'Europe, des relations avec le Tiers Monde, de la création d'une force de dissuasion nucléaire et des réformes institutionnelles tendant à renforcer l'indépendance de l'exécutif dans sa sphère propre. Mais il se garde bien de présenter le général de Gaulle comme un disciple de Maurras; tout au plus celui-ci aurait-il pu l'éclairer sur « les idées directrices de toute politique étrangère française digne de ce nom telles qu'elles ont été définies depuis Richelieu au moins » (p.140). Enfin, Christophe Reveillard se refuse à expliquer la constance de la politique européenne de la France entre 1958 et 1974 par une filiation directe entre Maurras, de Gaulle et Pompidou et invoque plutôt « une mutuelle compréhension et assimilation des lois séculaires de la géopolitique française à la place et au moment qui furent les leurs » (p. 402). Si l'on veut à tout prix établir un lien entre le général de Gaulle et les doctrinaires du nationalisme, c'est le républicain Maurice Barrès qui s'impose comme Alain Larcen l'a fort bien démontré dans son étude capitale sur les itinéraires intellectuels et spirituels du général.<sup>51</sup> Ce constat ne met nullement en cause la légitimité d'un débat sur l'influence de la pensée de Maurras dans l'élaboration et la conduite de la politique étrangère de la France sous la Vème République et nous formons le vœu que la publication de cet ouvrage contribue à relancer les recherches universitaires dans ce domaine.

\*

\*      \*

---

<sup>51</sup> Alain Larcen : *De Gaulle inventaire. La culture, l'esprit, la foi* - Paris, Bartillat, 2003 – On peut également consulter sur ce thème la catalogue de l'exposition qui s'est tenue au musée de l'Ordre de la Libération d'avril à juin 1983 : « Charles de Gaulle. 1932. Le fil de l'épée » - Paris, Plon, 1983.

Frédéric Charillon. *La France peut-elle encore agir sur le monde ?* Paris: A.Colin, 2010. 190 p. (Coll. Eléments de réponse)

par **Daniel Colard, professeur (h) à l'Université de Besançon**

Le petit livre de Frédéric Charillon, professeur à l'Université d'Auvergne et directeur de l'Institut de Recherche Stratégique de l'Ecole Militaire (IRSEM), est à la fois stimulant, séduisant et bienvenu. Il est d'ailleurs sous-titré « Eléments de réponse ». La France, qui possède le second réseau diplomatique et consulaire du monde, en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, possède-t-elle encore des atouts pour peser sur l'évolution des relations internationales et du Monde ? Question difficile par excellence si on la replace dans le triple contexte de la crise du Quai d'Orsay (moyens, structures, postes à l'étranger), de la construction de l'Europe à 27 et du processus de mondialisation de l'économie et de la stratégie.

La structure de l'ouvrage s'ordonne autour de trois axes principaux : d'abord le constat, ensuite les défis, enfin les priorités. Les développements, bien articulés, relatifs aux constats –soit trois chapitres sur neuf – emportent facilement la conviction ou l'adhésion du lecteur. L'analyse part de la « fin d'un monde », à savoir la fin du système international bipolaire de la guerre froide, la naissance d'une nouvelle configuration européenne, pour mettre l'accent sur les spécificités du « nouveau monde ». La société mondiale en formation découle des 20 années postérieures à la chute du Mur de Berlin : disparition de l'ennemi à l'Est, implosion de l'empire soviétique, montée de l'islamisme radical et religieux, crise de l'Etat-providence, criminalité transnationale organisée, nouvelle Afrique.

L'auteur aborde ensuite les « faux problèmes et les vraies questions » portant sur la politique étrangère française. Il souligne les « miroirs biaisés » de notre action extérieure évoquant le déclin , la grandeur, le rang et la fin du consensus sur l'héritage gaullien. En second lieu, l'observateur constate avec raison l'éloignement d'une « Europe-puissance » dans une UE à 27 au profit d'une « Europe-espace » ou « marché », le traité de Lisbonne constituant un nouvel aveu d'impuissance. Cela étant, la France sort-elle de l'Histoire, disparaît-elle du monde ? La réponse est non, mais elle est obligée

d'ajuster aux nouvelles réalités internationales son instrument diplomatique pour relever les nouveaux défis du XXI<sup>e</sup> siècle. Le premier problème est l'absence de stratégie globale, le deuxième est la difficulté que Paris éprouve à sortir de son pré-carré géographique et des thématiques traditionnelles du « soft power », le troisième est la difficulté française à remplacer un « art certain de la rhétorique par une technique de la négociation plus utile ».

La France n'évolue pas seule et doit inscrire son action diplomatique dans deux cadres contraignant : l'Europe communautaire et de Lisbonne, l'OTAN en pleine évolution – alliance militaire ou projet politique ? – deux structures incontournables qui limitent la liberté de manœuvre sur la scène internationale. Sous cet angle, la « posture gaullo-mitterrandienne » doit être repensées, revue et corrigée.

Deuxième axe : les défis à relever en prenant en compte le constat brossé. Ceux-ci sont au nombre de deux essentiellement : La France a l'obligation de mieux articuler sa politique étrangère nationale avec celle de l'Union européenne ; elle doit aussi clarifier son rapport au monde avec l'Occident, avec l'Amérique (amie, alliée, non-alignée), et s'interroger sur son « étranger proche » (existe-t-il, quel serait son contenu ?) et ses ennemis potentiels ou réels.

Sa présence dans le monde passe par une diplomatie d'influence, son réseau diplomatique, sa présence économique et culturelle, des réseaux nombreux et un intérêt pour les zones délaissées (Asie centrale, Indonésie, Caucase). La question se pose aussi de savoir comment une thématique plutôt qu'une autre doit être inscrite sur l'Agenda du Ministère des Affaires étrangères – les thèmes porteurs et ceux qui relèvent directement de ses intérêts nationaux. Le choix n'est pas facile et il convient de concilier les deux options. Au total cela représente trois chapitres.

Reste enfin les priorités à définir pour moderniser et adapter notre politique internationale, priorités analysées dans les trois derniers chapitres de l'ouvrage.

L'adaptation aux nouveaux circuits de l'action internationale consiste à prendre en compte principalement les nombreuses contraintes de la « nouvelle diplomatie multilatérale ». En effet, le multilatéralisme ou plutôt les multilatéralismes « constituent un ensemble de moments forts du rapport de force internationale ». Deuxième priorité : la politique étrangère de la France doit coexister

avec des « entreprises d'action non gouvernementales » qui font désormais entendre leur voix sur la scène mondiale (ONG, mafias, acteurs privés légaux ou illégaux, firmes multinationales) et deviennent des concurrents des Etats.

Un troisième défi se présente à la diplomatie, ce que l'auteur nomme les « intrus » et les « diplomaties contestataires » qui s'opposent aux politiques étrangères des grandes puissances. Il s'agit de trois types d'acteurs : des entrepreneurs de violence (terroristes), des mouvements politiques nationaux ou transnationaux et des Etats qui ne respectent pas les règles du jeu international et les normes du droit des gens. Les mouvements politiques radicaux occupent une place importante : le Hezbollah au Liban, le Hamas en Palestine, les extrémistes en Israël ou dans d'autres Etats ; Un dialogue critique la plupart de ces acteurs contestataires est recommandé.

La France devra donc prendre acte du « nouvel agenda international ». Pour aborder les défis globaux, elle devra aussi passer de la posture bilatérale à la méthode transversale. Depuis 1998, le Quai d'Orsay a d'ailleurs créé des postes d'« ambassadeurs itinérants, transversaux dits thématiques », c'est à dire en charge d'un Etat ou d'un dossier.

En résumé, la France peut encore agir sur le monde – elle dispose d'atouts certains- à condition de procéder à un véritable aggiornamento en observant une triple nécessité : celle de la clarification, de la modernisation et de l'eupéanisation de sa diplomatie.

\*

\* \*

# ***Défense & Stratégie***

*Revue électronique publiée depuis mars 2002 par  
l'Observatoire Européen de Sécurité*

## **Comité de Rédaction**

Patrice Buffotot, directeur de l'Observatoire européen de sécurité  
David Hanley, professeur à l'Université de Cardiff  
Jean Klein, professeur émérite à l'Université de Paris 1  
Jean-Pierre Maury, professeur à l'Université de Perpignan  
Pere Vilanova, professeur à l'Université de Barcelone  
Yves Viltard, maître de conférences à l'Université de Paris 1

## **Pour nous contacter**

### **Par Courrier :**

Observatoire Européen de Sécurité  
Centre de Recherches Politiques de la Sorbonne (CRPS)  
(UMR – CNRS 8057)  
UFR 11- Centre Sorbonne  
Université de Paris 1 (Panthéon-Sorbonne)  
12 Place du Panthéon 75231 Paris Cedex 05

**Par Téléphone : 33 (1) 40.46.33.45**

**Par Internet : [buffotot@univ-paris1.fr](mailto:buffotot@univ-paris1.fr)**

## **Site Internet Strategicwatch**

**Pour retrouver les anciens numéros de *Défense & Stratégie*  
ou connaître les activités de l'Observatoire Européen de  
Sécurité, consultez le site Internet strategicwatch :**

**<http://www.strategicwatch.org>**